

7. La décision de déménager le régiment aéroporté n'a pas été prise sans que soit prise en considération son incidence sur la communauté d'Edmonton. Le déplacement du régiment ne laissera pas pour autant la ville d'Edmonton sans une présence militaire importante. Ainsi, Edmonton demeurera le terminus ouest du groupement aérien de transport des Forces canadiennes, la ville continuera également d'être le siège du deuxième dépôt d'approvisionnement le plus important des Forces canadiennes, ayant, par ailleurs, été choisie pour accueillir le centre opérationnel régional du NORAD.

2. Dans cette révision nous avons déterminé quelles devaient être les forces militaires minimales nécessaires pour répondre à nos besoins de défense. Nous nous sommes rendu compte que la position de nos forces terrestres présentait des lacunes sur le plan de l'organisation et de la répartition géographique.

3. Le déploiement des Forces au Canada en temps de paix doit servir à maintenir le régime démocratique et à aider les autorités civiles et de premier main lors de cas de conflit civil.

4. Il a été décidé de restructurer les unités principales de l'armée canadienne. Selon l'évaluation militaire, les forces terrestres minimales nécessaires pour répondre aux obligations en temps de paix devaient être constituées de deux brigades (une stationnée dans l'Ouest du Canada et une autre dans l'Est) équipées par une formation tactique d'intervention rapide aéroportée stationnée dans le centre démographique du pays, ce qui explique la décision de déplacer le régiment canadien aéroporté de la base d'Edmonton à Petawawa/Ottawa.

5. Le déplacement du régiment aéroporté ne modifiera pas son rôle qui consiste toujours à assurer un déploiement rapide des forces aéroportées pour participer aux opérations de soutien à la sécurité nationale et au maintien de la paix dans le monde.

Par ailleurs, et contrairement à certaines réactions dont ont fait écho les médias, il n'y a pas dans l'intention des Forces canadiennes de diminuer les effectifs ou de dissoudre le régiment. Au contraire, ce dernier sera renforcé par un troisième commando aéroporté.

6. Les coûts de redéploiement du régiment aéroporté seront tenus au minimum. Par exemple, le stock de matériel disponible à la base de Petawawa sera utilisé au maximum, seul l'équipement technique essentiel étant censé être transféré d'Edmonton à Petawawa. Les prévisions en matière de dépense portant directement sur le déménagement du régiment se présentent comme suit:

a. Capital	
Construction légère	300 K
(Y compris les maquettes-grandes destinées à l'entraînement)	
b. Budget de fonctionnement et d'entretien (prévision globale)	
Mouvement de personnel non prévu au programme	1,250 K
Déploiement de matériel	400 K
	<hr/>
	21,950 K